

Communiqué de presse
23 octobre 2017

Info presse : Sandra Ichtertz
Fednot
02 505 08 66 – 0495 55 93 01
ichtertz@fednot.be
www.notaire.be

**Le notariat poursuit sa digitalisation
au profit des citoyens :**
StartMyBusiness
**Créer sa société en ligne sur www.notaire.be
à partir du 23 octobre 2017**

**Créer, développer, entreprendre... et se consacrer à ce qui compte vraiment ?
C'est désormais possible avec StartMyBusiness accessible via notaire.be.**

**Pour les particuliers « digital native » qui désirent créer leur société facilement,
rapidement et en toute sécurité.**



L'accès direct à la création de votre société

Créer ma société

StartMyBusiness, c'est quoi?

StartMyBusiness est une application disponible depuis www.notaire.be, permettant à tout futur entrepreneur de **démarrer la création de sa société en ligne**. Le processus est simple, rapide et sécurisé. En privilégiant les échanges en ligne, ce système permettra notamment de limiter les déplacements, de faciliter la démarche et d'accélérer les procédures.

StartMyBusiness, pourquoi?

Le projet StartMyBusiness est né d'un double constat : le besoin de **simplification administrative** du citoyen face à des procédures d'un autre temps et un souci de répondre aux habitudes de « fast consuming » d'une nouvelle génération habituée au digital et au libre accès. Le notariat a voulu apporter des réponses à ces besoins. En matière de digitalisation, le notariat est l'une des professions pionnières ; de multiples outils ont déjà été mis en place pour faciliter le quotidien des études et leur rapport avec les administrations et les organes étatiques. Avec StartMyBusiness, c'est au tour des citoyens de bénéficier d'une interface directe avec leur notaire pour lancer leur société et, ainsi, accélérer les démarches administratives. Ainsi le notariat répond notamment à une des demandes de ses clients : lui **simplifier la vie**.

StartMyBusiness, pour qui?

La plateforme s'adresse à tout futur entrepreneur désireux de « pré-» créer sa société en ligne et de s'éviter différentes démarches en complétant préalablement les informations nécessaires à la création de sa société. Bref, les *digital natives* nés avec une souris dans la main et qui préfèrent **créer, développer, entreprendre... et se consacrer à ce qui compte vraiment pour eux**, en évitant les démarches administratives répétées.

StartMyBusiness, comment?

A partir du 23 octobre 2017, les futurs entrepreneurs pourront accéder à StartMyBusiness via **www.notaire.be, en cliquant sur l'onglet « sociétés »**. L'utilisateur pourra alors se rendre sur la plateforme et remplir les champs requis en suivant les différentes étapes. Au terme de cette procédure, il peut choisir l'étude notariale avec laquelle il souhaite travailler. Les données encodées seront alors transmises à cette étude, qui prendra en main l'accompagnement du client jusqu'à la création de la société.

StartMyBusiness et le notariat ?

Offrir un service aux clients toujours plus efficace est le cheval de bataille du notariat depuis près de 20 ans. En 2 décennies, près de 50 applications de pointe dédiées aux études et bien sûr aux clients ont été développées afin d'innover en dématérialisant et en simplifiant les procédures administrative. L'informatisation de la profession permet de fluidifier et de faciliter les relations entre les études et les diverses administrations. Les études peuvent ainsi consacrer davantage de temps à leur véritable métier: conseiller leurs clients dans les moments clés de leur vie. StartMyBusiness est une première étape consistant à donner accès aux citoyens à leurs dossiers notariaux, à les inclure dans cette démarche, favoriser la transparence dans les processus et encourager ainsi un notariat participatif.

Tous les investissements dans les nouvelles technologies ont permis de faire du notariat une profession toujours plus qualifiée, plus experte et plus diversifiée. Au cours des dernières années, des centaines d'employés ont rejoint à la fois les 1150 études notariales et Fednot. Plus de 8000 collaborateurs notariaux sont donc en place pour assumer des tâches précédemment effectuées par des administrations et répondre à l'évolution de la profession mais surtout à des demandes de plus en plus pointues en matière d'urbanisme, de vie sociale ou de technologie.

Mais l'appel aux nouvelles technologies ne se fait pas à n'importe quel prix. Assurer la sécurité et la confidentialité des données émises par le citoyen et traitées par les notaires est une priorité à laquelle le projet n'a pas dérogé. C'est avec cette contrainte que le site a dû se développer pour répondre aujourd'hui aux normes de sécurité et du respect de la vie privée.

Les conseils demeurent essentiels

En confiant ce qui relève de la pure administration à la technologie, les notaires peuvent accorder une attention particulière à leur véritable valeur ajoutée, c'est-à-dire des conseils professionnels et personnalisés sur les moments clés de la vie de leurs clients. L'aspect humain reste essentiel. Avec sa connaissance du contexte social et législatif en constante évolution, grâce à son expérience et ses compétences, le notaire continuera à jouer un rôle en aidant les citoyens dans notre société complexe.



À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site www.notaire.be pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. www.fednot.be